

Interview d'Hubert Ehring: le rôle du secrétariat de la Conférence intergouvernementale pour le Marché commun et l'Euratom (Uccle, 25 octobre 2006)

Source: Interview d'Hubert Ehring / HUBERT EHRING, Étienne Deschamps, prise de vue : François Fabert.- Uccle: CVCE [Prod.], 25.10.2006. CVCE, Sanem. - (06:51, Couleur, Son original).

Copyright: Transcription CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/interview_d_hubert_ehring_le_role_du_secretariat_de_la_conference_intergouvernementale_pour_le_marche_commun_et_l_euratom_uccle_25_octobre_2006-fr-45cbb637-89c8-4eb0-81fa-57f833f1fea5.html



Date de dernière mise à jour: 04/07/2016

Interview d'Hubert Ehring: le rôle du Secrétariat de la Conférence intergouvernementale pour le Marché commun et l'Euratom (Uccle, 25 octobre 2006)

[Étienne Deschamps] Quel était, concrètement, le rôle du Secrétariat au sein de tous ces travaux et au service des membres de la Conférence intergouvernementale? Comment les choses se passaient-elles?

[Hubert Ehring] Oui, pour cette conférence, on a créé deux comités: le Comité du Marché commun et le Comité d'Euratom, avec des sous-comités – je les connais seulement pour le Marché commun: pour la libre circulation des marchandises, la libre circulation des ouvriers, la libre circulation des services et le droit d'établissement, pour les transports, pour les douanes, évidemment, où monsieur Dubois était président – et le groupe juridique.

Le rôle du Secrétariat consistait essentiellement à faire les procès-verbaux, les comptes rendus de ces réunions et, dans les interruptions, d'assurer leur traduction dans les trois autres langues – parce qu'ils étaient rédigés d'abord en français – et de préparer la réunion suivante. Et les délégués ont communiqué avec les instances nationales pour se faire donner de nouvelles instructions. Nous nous sommes réunis deux fois par jour, les comités, de 10 h à 13 h et de 16 h à 19 h, tous les jours, [et] fériés évidemment. Les sous-comités faisaient rapport au Comité de leur travail. Et le Comité s'est occupé des questions que les sous-comités avaient laissées ouvertes.

Pour le reste, le travail n'a pas donné lieu à beaucoup de discussions dans les comités. Les membres des sous-comités étaient membres des délégations nationales et travaillaient en accord avec leur chef, de sorte qu'il ne restait pas de points sur lesquels il fallait craindre des protestations de la part du Comité vis-à-vis des solutions proposées par les sous-comités.

[Étienne Deschamps] Et est-ce que vous travailliez à l'époque aussi en étroite collaboration avec le Comité des chefs de délégation, qui donnait plutôt des impulsions politiques?

[Hubert Ehring] Non. Moi, je ne me rappelle aucune réunion, si ça avait été une réunion commune du Comité du Marché commun et de l'Euratom. Non, les négociations pour l'Euratom avaient lieu dans le même bâtiment, mais je ne me rappelle aucun contact entre les deux, si ce n'était que les dispositions douanières, pour lesquelles ils ont fait appel à monsieur Dubois et ses collaborateurs. Mais par ailleurs, vous savez, il n'y avait pas de relations.

[Étienne Deschamps] Les choses étaient très cloisonnées?

[Hubert Ehring] Très peu de contacts entre les deux. J'ai assuré le secrétariat du sous-comité de la libre circulation des services et du droit d'établissement, mais, en même temps, j'en étais le président. Et je ne crois pas qu'il y ait encore beaucoup d'autres sous-comités où on ait confié cette dignité à un membre du Secrétariat. En général, c'était un membre, un délégué national et rien d'autre.

Dans le groupe du juridique, évidemment, j'ai fait assurer les travaux de secrétariat, comptes rendus, etc., mais j'ai pleinement participé aux discussions.

[Étienne Deschamps] Quelle était la langue dans laquelle se déroulaient tous ces travaux, toutes ces discussions, entre les différentes délégations et entre les membres du Comité juridique?

[Hubert Ehring] Oui, la langue, pour le travail, dans les comités, c'était le français, n'est-ce pas. On a rédigé, dans les sous-comités, le nouveau traité à partir du texte du traité CECA, n'est-ce pas? Là, il y avait une répartition des domaines qui préfigurait déjà la répartition des matières entre les différents chapitres du nouveau traité. Et ça a déjà déterminé la langue, parce que le traité CECA, contrairement au traité CEE, faisait foi uniquement en français.